

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET	M. Adrien GUENE.
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2016 - Valeurs de la République, citoyenneté et lutte contre les discriminations du contrat de ville - Formations

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville et qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux transversaux ont été identifiés dont la promotion des Valeurs de la République et de la citoyenneté, ainsi que la lutte contre les discriminations.

La promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté renvoie à des enjeux d'égalité et de laïcité dans l'expression, par un individu, de ses droits et de ses devoirs. Chacun doit pouvoir bénéficier des mêmes opportunités dans le respect des règles qui s'imposent à tous.

La citoyenneté doit être appréhendée comme une composante importante d'intégration car elle permet de participer à la vie publique.

D'autre part, depuis la loi du 21 février 2014, la lutte contre les discriminations devient une composante essentielle du contrat de ville.

L'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de définir une stratégie permettant d'améliorer la connaissance des discriminations sur le territoire, sensibiliser, mobiliser et former les partenaires et enfin accompagner les victimes par une prise en charge adaptée.

Or, force est de constater que de nombreux habitants des quartiers prioritaires souffrent, trop souvent, d'un sentiment d'exclusion, d'inégalité et de discriminations qui ne leur permettent pas de jouer un rôle, dans la société, qui soit à la mesure de leurs aspirations.

C'est pourquoi, pour mieux pouvoir leur répondre et engager des actions avec et pour eux, les partenaires du contrat de ville, conscients de ces difficultés, s'engagent à oeuvrer conjointement pour leur donner des réponses concrètes et améliorer cette situation.

Ils apporteront, notamment et dans la mesure de leur possibilité, un soutien aux formes d'expression de la participation citoyenne, dont l'émergence constitue l'une des réponses permettant aux habitants de s'impliquer et de prendre part à la vie de leur quartier.

Dans cette optique, le Grand Dijon propose d'engager des formations/sensibilisation aux Valeurs de la République et de la Citoyenneté, et à la Lutte contre les discriminations à destination des élus, des techniciens et des membres des conseils citoyens concernés par le contrat de ville.

Pour ce faire, le Grand Dijon, en concertation avec l'Etat, souhaite faire appel à l'association Trajectoires Ressources Bourgogne Franche-Comté, centre de ressources qualifié pour l'animation de réseaux de professionnels et d'élus, ainsi que dans l'animation de formation à destination des membres de conseils citoyens.

Dans le but de permettre la mise en place de ces formations, il vous est proposé d'accorder le soutien du Grand Dijon à l'association Trajectoires Ressources à hauteur de 10 000 euros.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 € au Centre de Ressources Trajectoires ressources ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2016 de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 2

DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0